

Domaine communal - Rue Sancey et rue de la Butte - Bail emphytéotique au profit du Ministère de la Justice

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le but d'implanter une activité de réinsertion, le Ministère de la Justice a déposé en 1992 une demande de permis de construire pour l'extension du Centre d'Activité Educative situé rue Sancey et rue de la Butte.

Dans le cadre de cette opération, le Ministère de la Justice a souhaité que la Ville de Besançon mette à sa disposition la parcelle communale cadastrée IK 253 d'une superficie de 5 a 27 située 32, rue Alfred Sancey en vue d'y créer un parking ; en contrepartie, le Ministère a accepté la réalisation à ses frais d'un chemin piétonnier entre la rue de la Butte et la rue Sancey sur la parcelle communale susvisée. La Ville quant à elle a posé l'éclairage public sur ledit chemin.

Les travaux étant réalisés, il convient de régulariser l'accord conclu lors de cette mise à disposition dans les conditions essentielles suivantes :

- bail emphytéotique de 30 ans à compter du 1^{er} juillet 1993,
- loyer annuel correspondant au seuil minimum de perception des titres de recettes (actuellement 30 F),
- servitude de passage piétonnier à titre réel et perpétuel sur la parcelle IK 253,
- entretien du sol du passage piétonnier à la charge de la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.